

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216, rue Principale, ce troisième jour de mai 2023 (03/05/2023) à compter de 19 heures 00 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Lucie Geoffrion Éric Beauchamp
Émilie Doucet Cécile Deschênes Gaétan Beauchesne

Gaétan Beauchesne agit en tant que secrétaire.

Tous formant quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse.

Résolution 2023-05-073 Adoption de l'ordre de jour

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023.
4. Présentation des comptes.
5. Démission de la greffière-trésorière et directrice générale Sylvie Genois.
6. (Modalité de versement pour paiement des vacances).
7. Nomination de Nathalie Laroche, en tant directrice générale et greffière-trésorière.
8. Embauche de Pierre Beauséjour comme consultant.
9. Changement de signataires pour biens et effets de la municipalité et du camping.
10. Ville de St-Tite – Frais de glace enfants extérieurs 2023.
11. Demande à Bell mobilité installation d'une génératrice.
12. Demande de résolution d'appui pour le projet du centre d'entraînement en sécurité incendie.
13. Changement de fréquence cueillette des ordures 2023.
14. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
15. Adoption du règlement 025-2023 -modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.
16. Adoption du règlement 026-2023 – Branchement à l'aqueduc.
17. Dépôt des soumissions - Appel d'offres sur invitation pour le rechargement granulaire du chemin Dorval (programme d'aide aux villégiateurs).
18. Résolution pour programme de la taxe sur l'essence (TECQ)
Ref : Travaux rue Principale.
19. Résolution pour emprunt temporaire couvrant les dépenses reliées aux travaux rue principale.
20. Résolution pour achat de services Solutions Comptables PF pour mise à jour comptabilité du camping (Année 2022).
21. Varia –
 - a. Dépôt des intérêts pécuniaires de Cécile Bergeron.
22. Période des questions.
23. Levée de l'assemblée.

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté en laissant le varia ouvert.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-074 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023

Cécile Deschênes propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2023 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-075 Présentation des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'avril 2023 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Marlène Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que des comptes au montant 88 662.34\$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Nathalie Laroche, directrice générale greffière trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 88 662.34\$ sont disponible en date du 3 mai 2023.

Nathalie Laroche
Directrice générale

Résolution 2023-05-076 Démission de la greffière-trésorière et directrice générale Sylvie Genois (Modalité de versement pour paiement des vacances)

- **ATTENDU** la correspondance en date du 24 avril 2023 de Madame Sylvie Genois, directrice générale et greffière-trésorière, informant la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac de sa démission;
- **ATTENDU** la modalité de versement pour le paiement des vacances.

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter la démission de Madame Sylvie Genois au poste de greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de la paroisse de St-Roch-de-Mékinac,
- D'autoriser le paiement des vacances et un seul et unique versement.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-077 Nomination de Nathalie Laroche, au poste de directrice générale et greffière-trésorière

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter ce qui suit :

- Nommer Nathalie Laroche au poste de directrice générale et greffière-trésorière en remplacement de Sylvie Genois, qui est partie à la retraite;
- Cette nomination est active à compter du 28 avril 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-078 Embauche de Pierre Beauséjour comme consultant

ATTENDU le départ anticipé de Madame Sylvie Genois;
ATTENDU les dossiers débutés et non terminés pour aller chercher les sommes dûes;
ATTENDU l'année de transition entre la directrice générale et la directrice générale adjointe qui n'a pas été respectée;
ATTENDU l'offre de service de Monsieur Pierre Beauséjour comme consultant;

Cécile Deschênes propose et il est résolu à la majorité des conseillers d'embaucher Pierre Beauséjour en tant que consultant.

- Adoptée à la majorité : 4 pour et 3 contre -

Résolution 2023-05-079 Changement de signataires pour biens et effets de la municipalité et du camping municipal

ATTENDU la démission de Sylvie Genois, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac;
ATTENDU la nomination de Nathalie Laroche à la fonction de Directrice générale greffière-trésorière;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit présenter le nouveau signataire pour les biens et effets de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac.

Cécile Deschênes propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Paroisse de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac nomme à titre de signataire pour la municipalité et le camping :

- Madame Rita Dufresne, mairesse
- Madame Marlène Doucet, conseillère
- Madame Nathalie Laroche, directrice générale et greffière-trésorière
- Madame France Jourdain, technicienne comptable

-Adoptée à l'unanimité-

Ville de St-Tite – Frais de glace enfants extérieurs 2023

Après discussion le conseil municipal a décidé de vérifier s'il existe un règlement sur ce sujet. À rediscuter dans une séance ultérieure.

Résolution 2023-05-080 Demande à Bell Mobilité installation d'une génératrice

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac possède une tour de cellulaire de Bell Mobilité sur son territoire ;
ATTENDU QU'UN nombre de plus en plus grandissant de citoyens ne possède plus de ligne téléphonique filaire et compte sur leurs appareils cellulaires afin de pouvoir communiquer avec le 9-1-1 et avertir les services d'urgence en cas de besoin ;
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac est vulnérable géographiquement et que plusieurs coupures de courant se produisent chaque année ;
ATTENDU QU'EN décembre dernier la municipalité a subi une coupure de courant pendant plusieurs jours suite à une tempête de neige et que plus aucune communication téléphonique n'a été possible, mettant en danger les citoyens ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des incendies de la vallée du Saint-Maurice assure la compétence en matière de sécurité civile afin de venir en aide aux citoyens lors de tels évènements ;

ATTENDU QUE l'installation d'une génératrice permanente sur le site de la tour cellulaire de Bell Mobilité permettrait aux citoyens de la municipalité de conserver le service de téléphonie cellulaire lors de panne de courant afin de pouvoir recevoir des alertes municipales en sécurité civile et/ou communiquer avec les services d'urgence et du même coup assurer leur sécurité.

EN CONSÉQUENCE, Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac fasse parvenir à Bell Mobilité la demande d'installation d'une génératrice permanente sur le site de la tour cellulaire afin d'assurer aux citoyens de la municipalité la continuité du service de téléphonie cellulaire en tout temps et surtout durant les nombreuses coupures de courant et durant les périodes où les mesures d'urgence sont requises.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-081 Appui pour le projet du centre d'entraînement en sécurité incendie

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, Cécile Deschênes propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac s'engage à participer au projet de Centre d'entraînement en sécurité incendie de la MRC de Mékinac et à assumer une partie des coûts par le biais de la MRC de Mékinac;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-082 Changement de fréquence cueillette des ordures 2023

ATTENDU QU'au début de l'année il avait été convenu qu'avec l'arrivée du bac brun, la collecte des ordures deviendrait aux deux semaines;

ATTENDU QUE lors de la rencontre des maires à la MRC le 27 avril, c'est ce qu'il était toujours convenu.

Éric Beauchamp propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la cueillette des ordures s'effectuera aux deux semaines jusqu'à la fin du contrat le 31 décembre 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-083 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois d'avril 2023.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-084 Adoption du règlement 025-2023 modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001

Cécile Deschênes, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'adopter le règlement 2015-03-001 modifiant le règlement de l'utilisation de l'eau potable numéro 2015-03-001.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-085 Dépôt des soumissions – Appel d'offres sur invitation pour le rechargement granulaire du chemin du Dorval (programme d'aide aux villégiateurs)

ATTENDU que la municipalité n'a reçu qu'une soumission de la compagnie Les Excavations Jovanex Inc. au montant de 31 408.87 \$ taxes incluses pour le rechargement granulaire du chemin du Dorval; **ATTENDU** que le programme d'aide aux villégiateurs de la MRC de Mékinac accorde un montant de 30 500.00 \$.

Émilie Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter la soumission de Les Excavations Jovanex Inc. au montant de 31 408.87 \$ taxes incluses;
- D'autoriser le paiement de la différence qui sera puisé à même le budget 2023 de l'entretien des chemins.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-086 Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) Ref : travaux rue Principale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE Marlène Doucet propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes

sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-087 Emprunt temporaire couvrant les dépenses reliées aux travaux rue Principale

ATTENDU QU'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 724 224.00 \$ pour les travaux sur la rue Principale (TECQ 2019-2023).

Cécile Deschênes propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- **Que** le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac autorise une demande de financement temporaire à Desjardins pour les travaux prévus sur la rue Principale au montant de 724 224.00 \$;
- **Que** le conseil de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac autorise Rita Dufresne, mairesse, et Nathalie Laroche, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2023-05-088 Achat de services Solutions Comptables PF pour mise à jour de la comptabilité du camping (Année 2022)

Cécile Deschênes propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'accepter l'achat de services de Solutions Comptables PF pour la mise à jour de la comptabilité du camping (année 2022);
- D'autoriser le paiement de 65.00 \$ / heure pour une approximation de deux jours soit environ 16 heures.

-Adoptée à l'unanimité-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires de Cécile Deschênes. conseillère poste # 5.

Lucie Geoffrion propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la levée de l'assemblée. Il est 19 heures 35.

Rita Dufresne, mairesse

Nathalie Laroche,
Directrice générale adjointe

« Je, Rita Dufresne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Gaétan Beauchesne, secrétaire